



## BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 150.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.

(En milliers de Dinars)

Indicateurs	Du 01/10/2014 au 31/12/2014	Du 01/10/2013 au 31/12/2013	déc.-14	déc.-13
<b>1 - Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>84 960</b>	<b>75 731</b>	<b>317 202</b>	<b>281 876</b>
Intérêts	64 516	57 823	236 143	212 924
Commissions en produits	11 039	11 057	42 646	39 108
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	9 405	6 852	38 413	29 845
<b>2 - Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>35 695</b>	<b>28 324</b>	<b>120 773</b>	<b>102 080</b>
Intérêts encourus	35 360	28 013	119 681	101 054
Commissions encourues	335	311	1 092	1 026
<b>3 - Produit Net Bancaire</b>	<b>49 264</b>	<b>47 408</b>	<b>196 429</b>	<b>179 797</b>
<b>4 - Autres produits d'exploitation</b>	<b>310</b>	<b>391</b>	<b>882</b>	<b>1 015</b>
<b>5 - Charges opératoires, dont :</b>	<b>15 759</b>	<b>14 507</b>	<b>61 174</b>	<b>55 573</b>
Frais de personnel	12 362	11 212	46 825	42 199
Charges générales d'exploitation	3 397	3 295	14 349	13 374
<b>6 - Structure du portefeuille au bilan</b>			<b>542 979</b>	<b>424 616</b>
Portefeuille titres commercial			258 413	179 932
Portefeuille titres d'investissement			284 566	244 684
<b>7 - Encours net des crédits</b>			<b>3 197 108</b>	<b>3 057 252</b>
(hors dotation aux provisions de la période 2014)				
<b>8 - Encours des dépôts, dont :</b>			<b>2 922 394</b>	<b>2 680 214</b>
Dépôts à vue			883 760	842 372
Dépôts d'épargne			750 845	702 667
<b>9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan</b>			<b>82 593</b>	<b>44 152</b>
<b>10 - Capitaux propres apparaissant au bilan hors résultat 2014</b>			<b>540 276</b>	<b>505 543</b>

**BANQUE DE TUNISIE**  
**NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

**1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 150.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

**2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

**2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :**

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

**2.1.1. La constatation des intérêts :**

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

**2.1.2. La constatation des commissions :**

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

**2.2. Classification des titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

### **2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises :**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

### **2.4 Encours des crédits :**

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

### **2.5 Encours des dépôts :**

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

### **2.6 Emprunts et ressources spéciales :**

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

## **3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2014 :**

A la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) sont en progression de +4,6%, passant de 3.057.252 mD en 2013 à 3.197.108 mD en 2014. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** ont enregistré une hausse de +9% passant de 2.682.214 millions de dinars en Décembre 2013 à 2.922.394 millions de dinars en Décembre 2014.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de +12,5% pour atteindre 317.202 mille dinars au 31/12/2014 contre 281.876 mille dinars au 31/12/2013. Cette progression concerne toutes les composantes des revenus : les intérêts (+11%), les commissions (+9%) et les revenus du portefeuille commercial et d'investissement (+29%).

- **Les charges d'exploitation bancaire** ont augmenté de +18,3% entre Décembre 2013 et Décembre 2014. Cette augmentation est due essentiellement à la hausse des taux sur le marché monétaire.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 un montant de 196.429 mille dinars, contre 179.797 mille dinars au 31 Décembre 2013, soit une progression de +9,3%.
- **Les charges opératoires** ont enregistré une augmentation de +10,1%, due à la hausse des charges générales d'exploitation de +7,3% et des frais du personnel de +11% entre Décembre 2013 et Décembre 2014.
- A la fin de l'exercice 2014, le réseau d'agences est composé de 112 points de vente et ce suite à l'ouverture de 8 nouvelles agences courant l'exercice 2014.